BIOPROTEC CAF

GROUPE	11	INSECTICIDE

INSECTICIDE BIOLOGIQUE SOUS FORME AQUEUSE

ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE

POUR L'EMPLOI SUR LES BLEUETS EN CORYMBE

À USAGE COMMERCIAL

POTENTIELLEMENT SENSIBILISANT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:
Matière active : *Bacillus thuringiensis* sous-espèce *kurstaki*, type HD-1, avec une activité de 11, 400 Unités Internationales (UI) par mg., équivalent à 12.7 MUI (Milliards d'Unités Internationales) par litre

No D'HOMOLOGATION: 26854 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net: 10 litres
Lot no:

Date de Fabrication:

Ce produit devrait être utilisé dans un délai de six mois de la date de fabrication.

AEF Global Inc.
201 Mgr-Bourget
Lévis (Québec)
Canada
G6V 9V6

MODE D'EMPLOI:
Le Bioprotec[MC] CAF est toxique uniquement pour les larves de certains lépidoptères. Son action toxique se limite à l'intestin des larves. Pour être efficace, le Bioprotec CAF doit être ingéré par des larves susceptibles. Il est donc essentiel d'obtenir un dépôt assurant une couverture complète du feuillage cible sur lequel les larves s'alimentent. Généralement, le traitement s'effectue après l'éclosion des œufs, lorsque les larves sont dans une période d'alimentation active. Après ingestion d'une dose suffisante, les larves cessent de s'alimenter à l'intérieur de quelques heures et la mort survient après 2 à 5 jours.

Le Bioprotec CAF est une formulation à base d'eau qui peut être appliquée non diluée ou diluée avec de l'eau propre. La dilution doit être uniquement utilisée afin d'améliorer la couverture du feuillage et doit se faire dans un volume minimal d'eau. Lorsque le produit est dilué avec de l'eau, ajouter dans la cuve d'arrosage la quantité recommandée de Bioprotec CAF au volume d'eau requis. Agiter lorsque nécessaire afin de maintenir le produit en suspension. Il faut éviter d'appliquer le Bioprotec CAF lorsque des pluies importantes sont éminentes. Pour les applications tôt le matin, le feuillage ne doit pas être couvert de rosée afin d'éviter l'égouttement du Bioprotec CAF lorsque appliqué.

Gestion de la résistance, Bioprotec CAF, insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au Bioprotec CAF et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Bioprotec CAF ou les insecticides du même groupe (11) avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuves contenant des insecticides provenant d'un groupe différents, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain. La tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à AEF Global Inc. au 1-866-622-3222 ou à www.aefglobal.com .

APPLICATION TERRESTRE:
Appliquer aux premiers signes d'infestations lorsque les larves sont petites. Répéter les applications, selon les seuils économiques, au besoin pour maintenir le contrôle. Une couverture complète du feuillage est essentielle. Le Bioprotec CAF peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.

Dans le cas d'application terrestre, il faut diluer la quantité de Bioprotec CAF requise dans de l'eau propre afin de fournir une couverture complète du feuillage (minimum de 300 L d'eau par hectare), tout en évitant un égouttement excessif. Utiliser le mélange dans une période de 12 heures.

TAUX D'APPLICATION:

Ravageur	Culture	Litres / hectare	MUI / hectare
Noctuelle des cerises	Bleuets	1,4 – 2,8	18 – 36

Application: Appliquer 1,4 à 2,8 litres de Bioprotec CAF/ha. Ajuster la dose par hectare, à l'intérieur de ces limites, selon la densité de larves et la densité du feuillage à traiter, i.e., quand la densité du couvert végétale est élevé en fin de saison, la dose la plus élevée peut être requise. Allouer de 5 à 10 jours entre les applications.

Synchronisation: Suivre le ravageur et traiter à l'éclosion des œufs lorsque les larves sont petites. Appliquer à partir de la chute des pétales jusqu'au stade du fruit vert. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaire si l'éclosion des œufs est désynchronisée. Veuillez consulter les recommandations des conseillés provinciaux et régionaux concernant les procédures de suivi, les seuls d'intervention et les meilleures période d'application.

Méthode: Application terrestre avec des applicateurs à pression hydraulique ou pneumatique. Veuillez consulter les recommandations des conseillés provinciaux et régionaux pour de plus amples informations. Utiliser un minimum de 300 litres d'eau par hectare.

Informations supplémentaires : Le Bioprotec CAF est plus efficace lorsque aucune pluie ne se produit dans les 24-48 heures après l'application, afin de permettre à l'insecte d'ingérer une quantité létale du dépôt d'insecticide. Maximum de 4 applications. Délai avant récolte = 0 jours. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les applications sont effectuées dans la soirée ou un jour nuageux.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer de la sensibilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements longs (pantalon, chemisier), des gants imperméables et lunettes protectrices lors de l'usage, la manipulation /chargement ou lors de l'application du produit et des étapes de nettoyage. Bien se laver les mains à l'eau savonneuse après avoir manipuler le produit. Enlever tous vêtements contaminés et bien les laver avant de les réutiliser.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux Etats-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux Etats-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site internet www.cropro.org/

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux: Laver à grande eau.
En cas de contact avec la peau: Laver à l'eau savonneuse.
Consulter un médecin si une irritation apparaît et persiste. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:
Conserver dans son contenant original à des températures entre 0° et 15° C. Lorsque possible, une température d'entreposage plus froide est préférable. Entreposer le contenant droit et le garder bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Après un entreposage prolongé, bien agiter ou mélanger le produit afin d'obtenir une suspension uniforme avant utilisation.

ÉLIMINATION:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'ACHETEUR:
La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation et de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.